

SEANCE DU CONSEIL GENERAL du 11 avril 2008

Intervention de Marie-Claude sur la petite enfance

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

La lecture du paragraphe concernant la petite enfance est toujours intéressante. Il est écrit pour valoriser combien le département est généreux sur ce dossier et remplit pleinement ses responsabilités.

Pourtant quand je lis ce qui concerne les PMI, vous annoncez une augmentation de 0,19 millions d'euros pour cette année mais, en reprenant le BP 2007, nous passons de 4,65 millions à 4,63 millions sans compter la perte sèche des sommes allouées dans les PMI aux Espaces Ressources Handicap soit 1,48 millions d'euros. La présentation des comptes est fort significative de ce que l'on fait réellement.

Les effets d'affichage n'ont jamais été une politique concrète, cela est vrai pour tous les sujets et, en particulier, pour la politique de protection maternelle et infantile de notre département. Nous ne pouvons qu'être inquiets sur cette évolution car nous sommes bien d'accord sur l'importance des actions de ces structures. C'est avec intérêt que j'ai entendu les propos de Madame Deshays pour informer de ce travail départemental. Il serait intéressant que la commission petite enfance et famille se réunisse pour une présentation et un échange.

Pour ce qui touche à l'accueil des plus petits, nous sommes là dans une des compétences premières du département, les habitants ne s'y trompent pas et, dans leur demandes, leurs exigences pour des modes de garde de qualité et à des coûts abordables demeurent importantes. Quoique le premier choix exprimé par les familles lors des Etats généraux du département, comme dans les enquêtes sur toute la France d'ailleurs, soit celui de la crèche collective. Pour notre département, vous allez de plus en plus vers un désengagement de celui-ci dans les crèches. Vous annoncez comme un fait d'armes que le budget pour la municipalisation des crèches départementales a beaucoup augmenté, c'est vrai mais cela indique simplement que le département se retire progressivement sur ce champ de compétence et, à terme, aura transféré aux communes l'ensemble des charges y afférent. Pour revenir sur le débat logement, vous dites ne pas avoir de pouvoir sur les communes mais quand il s'agit de municipaliser les chèches, vous en trouvez.

Revenons aux places dans les structures d'accueil, nous vous désengagez chaque année sur plusieurs centaines, voire milliers de places dans les structures publiques alors que vous continuez à largement subventionner les créations de structures privées à but lucratif. L'année dernière, vous annonciez 2074 places de crèche supplémentaires et M. Juvin nous dit que nous continuons sur un engagement important très bien mais, alors que le nombre de places augmente vous diminuez d'1/2 millions d'euros l'aide aux crèches collectives et familiales. Nous ne pouvons là encore que constater un désengagement du département dans une de ces compétences premières au nom desquelles, pourtant, vous justifiez tant de baisses drastiques de subvention.

D'autre part. le conseil général a mis en place. suite à notre intervention d'ailleurs. pour

élargir ce que vous réserviez aux gardes à domicile, une aide à l'ensemble des familles faisant appel à une nourrice agréée. Nous en sommes très heureux mais on peut noter sur Bébédom une baisse de 1,7 millions d'euros par rapport au budget primitif 2007. Je propose de revenir à cette somme mais de revoir les plafonds d'application et, en s'appuyant sur le quotient familial calculé par la CAF, d'éviter les effets de seuil en proposant des aides plus modulées. Il faudrait aller vers une part restant aux familles pas plus élevée que celle restant après paiement de la crèche collective. Cela éviterait la double peine de pas de place en crèche et coût plus important pour les familles.

Pour notre part, nous continuons d'exiger que notre département s'engage prioritairement dans une politique de développement des structures d'accueil dans le cadre d'un service public de la petite enfance permettant aux femmes d'avoir une activité professionnelle et aux parents d'offrir un mode de garde sécurité, offrant des activités d'éveil, d'apprentissage, de socialisation et à un coût financier supportable. En développant les structures d'accueil et le nombre de places disponibles, les familles auront alors un réel choix concernant le mode d'accueil de leurs enfants et notre département contribuerait ainsi à faire reculer les inégalités sociales.